Kaiserin Augusta, actuellement dans les eaux crétoises de participer au blocus du Pirée, si cette mesure est décidée par les puissances. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 9 mars 1897

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 3 heures 20.

Dès l'ouverture de la séance, la salle est bien garnie et des groupes animés se forment dans l'hémicycle. Au banc des ministres, très entourés, se trouvent MM. Méline, Hanotaux et le général Billot. Dans la loge diplomatique, qui est au complet, on remarque le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie ; beaucoup de monde aussi dans les tribunes publiques.

VALIDATION D'ÉLECTIONS

La Chambre valide d'abord sans débat l'élection de M. de Beauregard dans l'Indre, et celle de M. Ermant dans l'Aisne.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Millerand une demande d'interpellation sur la suite que le gouvernement compte donner à la réponse de la Grèce.

M. HANOTAUX (vif mouvement d'attention). — Messieurs, le gouvernement a reçu cette nuit seulement la note de la Grèce. Il a besoin de lire attentivement ce document et d'en étudier la portée. (Murmures à gauche), de telle façon que toute décision soit mûrement réfléchie en si grave occurence. (Bruit à l'extrême gauche).

Le gouvernement, qui n'a vu qu'aujourd'hui, à midi, le ministre de Grèce, demande donc à la Chambre un délai.

M. DE LANJUINAIS. — *Mais quel délai ?*

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — On n'est pas si avare de paroles à la Chambre des communes. (Très bien à gauche).

M. DELONCLE. — C'est une erreur, on y a refusé de parler. (Très bien au centre).

M. HANOTAUX. — Le gouvernement s'en tient à ses précédentes déclarations. Il demande à la Chambre de s'en rapporter à lui pour indiquer la date prochaine à laquelle l'interpellation pourra être discutée. (Mouvements divers).

Les deux tiers du centre applaudissent. A gauche et à l'extrême gauche, on fait entendre de bruyantes réclamations et des exclamations dont le sens nous échappe au milieu du bruit.

Réplique de M. Millerand

M. MILLERAND. — J'estime que dès à présent le gouvernement a pu se rendre compte que la note de la Grèce indique que son gouvernement s'opposera par une sérieuse résistance au rappel de sa flotte et qu'il insiste pour le maintien de ses troupes en Crète. En outre, la Grèce demande que le peuple crétois puisse être consulté sur la question de savoir par qui il entend être gouverné. (Appl. à l'extrême gauche).

Eh bien, messieurs, il faut savoir si le gouvernement va s'engager dans cette affaire sans s'être expliqué devant la Chambre. Il faut savoir si la grande vaincue de 1870 (vifs applaudissements à gauche) va renier ses plus cruels *souvenirs* et ses plus chères *espérances* et opposer un *non possumus* à la revendication du droit pour les peuples de disposer librement d'eux-mêmes. (Mouvements. — Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Oui, la France a le droit de savoir si la politique de son gouvernement ne va pas à l'encontre de ce principe, auquel se rattachent nos traditions.

On a parlé de l'emploi de moyens coercitifs. Ce point ne peut pas être tranché sans que le gouvernement demande l'assentiment du Parlement. Il ne faut pas qu'on engage le pays sans son aveu. Le gouvernement doit donner son avis et fixer une date précise. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

INTERVENTION DE M. MÉLINE

M. MÉLINE. — Je suis surpris que M. Millerand m'oblige à répéter aujourd'hui ce que je lui ai dit hier. (Violentes protestations à l'extrême gauche.)

M. JAURÈS. — Non, le silence n'est pas possible.

M. MÉLINE. — Le gouvernement a le devoir d'être circonspect, il a hâte de venir s'expliquer devant la Chambre. (Rires ironiques à gauche.) Mais les affaires extérieures ne se mènent pas, comme M. Millerand le voudrait, en interpellant tous les jours le gouvernement. On ne se soucie pas assez de l'effet produit au dehors par ces interpellations. (Applaudissements au centre.)

Les responsabilités qui nous incombent ne nous permettent pas *de nous expliquer aujourd'hui*. (*Violent tumulte* à l'extrême gauche.)

M. Gérault-Richard, qui interrompt violemment, est rappelé à l'ordre. Le tapage empêche d'entendre ce qu'il dit.

M. MÉLINE. — Je suis péniblement étonné que d'une question nationale on veuille faire une question de parti. (Vifs applaudissements au centre.)

L'extrême gauche pousse des cris de fureur : A l'ordre ! à l'ordre ! vous nous insultez ! Le vacarme est indescriptible. M. Méline tient tête à l'orage et s'adresse avec vivacité aux socialistes, dont les clameurs redoublent. On n'entend pas une seule des paroles du président du conseil, que le centre applaudit.

Enfin, M. Brisson *finit par avoir raison de la rage de* l'extrême gauche qui veut absolument que M. Méline soit rappelé à l'ordre.

M. MÉLINE. — Si on continue une telle tactique, on rendra la tâche du gouvernement impossible. Tout le monde comprend qu'après la note de la Grèce, le gouvernement doit entrer en pourparlers avec les puissances (Très bien au centre), le gouvernement manquerait à tous ses devoirs s'il ne le faisait pas.

Les affaires de France sont assez sérieuses pour que la Chambre fasse au gouvernement crédit de quelques jours. (Applaudissements au centre, clameurs à l'extrême gauche.)

Réponse de M. Millerand

M. MILLERAND. — Je proteste contre les paroles de M. Méline. Pas plus que vous, je n'ai mêlé des préoccupations de parti à une question nationale. Il n'y a ici que des Français et des gens de bonne foi qui ont le devoir de discuter les intérêts du pays. (Très bien à gauche).

Le pays veut savoir où on le mène. Le gouvernement et le Parlement devraient être étroitement unis en des circonstances aussi graves, et dès aujourd'hui, on devrait fixer la date de la discussion des interpellations relatives aux événements d'Orient. (Applaudissements à gauche).

Motion de M. Cunéo d'Ornano

M. CUNÉO D'ORNANO. — Je demande qu'on invite le gouvernement à faire appel au peuple, pour trancher la question crétoise. (Exclamations).

M. BRISSON. — Cette motion empiète sur les droits du pouvoir exécutif ; d'autre part, elle ne pourrait être examinée qu'après la discussion des interpellations.

M. CUNÉO D'ORNANO. — Il importe de consulter les élus du pays, avant d'entrer en pourparlers avec les puissances. (Mouvements divers).

Discours de M. Denys Cochin

M. DENYS COCHIN (mouvement d'attention). — Dans les circonstances où nous sommes, un jour ou deux de retard ne peuvent troubler la Chambre, et je comprends le scrupule du gouvernement. Je rappelerai cependant que l'*ultimatum* comportait l'engagement irrévocable d'agir contre la Grèce, si celle-ci résistait à l'Europe. Des explications sur ce point sont donc nécessaires; j'espère que l'*ultimatum* adressé à la Grèce n'aura pas des sanctions différentes de celles que comporte l'*ultimatum* adressé à la Turquie. (Vifs appl. à droite et à l'extrême gauche). J'espère que la coercition, pour contraindre l'une, sera complétée par l'énergie à imposer des réformes à l'autre. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je pense, en résumé, que le gouvernement est en mesure de déclarer, à cette heure, qu'il n'est pas plus engagé dans l'*ultimatum* contre les Grecs qu'il ne l'a été dans l'*ultimatum contre les Turcs*. (Très bien). Des explications s'imposent ; le gouvernement nous dira ce qu'il veut faire avant de s'engager dans une action quelconque. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche).

LA DATE DE LA DISCUSSION DES INTERPELLATIONS

Un grand nombre de députés demandent que l'on fixe à jeudi prochain la date de la discussion des interpellations.

Pendant ce temps, à droite et à gauche, on réclame la discussion elle-même, pour après-demain; le centre proteste.

M. MÉLINE, de son banc. — Le gouvernement accepte d'ajourner à jeudi la fixation du jour de la discussion de l'interpellation, à la condition qu'il soit libre à ce moment de parler.

Ces derniers mots déchaînent une tempête longue à se calmer.

On vote au milieu d'une vive agitation; finalement, par 342 voix contre 205, le gouvernement obtient gain de cause.

L'extrême gauche accueille ce résultat par des vociférations ; elle crie : Il sera trop tard ! C'est ce que vous voulez, les calendes grecques.

MM. Méline et Hanotaux sont littéralement invectivés.

VALIDATION D'ÉLECTION

La Chambre valide, sans débat, l'élection de M. Chiché, à Bordeaux.

LES VICTIMES DES INONDATIONS

M. Coutant dépose un projet de crédit de 50.000 francs pour soulager les misères causées par les *inondations*. Il demande l'urgence.

M. le Président dit que l'urgence est inutile, puisque le projet est renvoyé directement à la commission du budget.

Le cavalier Paillat et le hussard Agostini

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Derveloy sur le décès du cavalier Paillat, du 4e hussards, survenu à Meaux en janvier 1897.

M. Derveloy expose les faits dont il garantit l'exactitude. Il affirme que Paillat a succombé à la suite de mauvais traitements.

L'orateur demande au ministère de prendre des mesures afin qu'à l'avenir les soldats ne soient pas victimes de semblables traitements.

M. Carnaud développe une autre interpellation sur les faits qui ont été l'objet de la question posée par Monsieur Arène, relativement au cavalier Agostini, mort à la suite d'une négligence d'un major. Il reproche au ministre de poursuivre le *Petit Provençal* qui, n'ayant rien fait pour mériter les poursuites, ne les craint pas.

L'orateur incrimine l'autorité militaire et exprime son espoir dans la justice du ministre.

M. RAGOT parle du cas du soldat Levêque, du 76e de ligne, mort à la caserne du Château-d'Eau à Paris à la suite d'une négligence coupable du major Collin. Il demande *que celui-ci soit obligé de payer une pension* alimentaire à la famille Levêque.

M. de Mahy croit que M. Derveloy a été mal renseigné sur le cas de Paillat. Il résulte de l'enquête que la responsabilité de l'aide-major n'a jamais été en jeu. Paillat avait reçu pendant le pansage un coup de pied de cheval, mais la blessure était si peu grave que Paillat ne s'est jamais plaint.

M. JAURÈS.— D'où tenez-vous ce renseignement ? D'un officier sans doute.

M. DE MAHY.— J'en garantis l'exactitude.

M. JAURÈS. — Si l'un de nous apportait un pareil témoignage, M. le général Billot protesterait.

Réponse du ministre de la guerre

M. LE GÉNÉRAL BILLOT. — Dès que j'ai connu les faits qu'on vient de signaler, j'ai prescrit des enquêtes sévères.

En ce qui concerne Paillat, la réponse de M. de Mahy a fait la lumière dans tous les esprits.

Pour le cas d'Agostini, les renseignements que j'ai déjà fournis à la Chambre sont confirmés : un blâme sévère a été infligé au médecin militaire.

Enfin, relativement au soldat Levêque, l'enquête a démontré qu'il a reçu tous les soins que nécessitait sa mauvaise santé. (Réclamations sur plusieurs bancs); notre armée est en grand progrès au point de vue de l'hygiène, et nous considérons les soldats comme nos enfants. (Applaudissements au centre).

M. le colonel Guérin cite un grand nombre de faits tendant à établir que les médecins sont souvent trompés; s'ils se trompent quelquefois, dit-il en terminant, ils ne font qu'imiter les médecins civils. (Rires et applaudissements au centre.)

La discussion est close.

M. LE GÉNÉRAL BILLOT. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. de Mahy et le colonel Guérin, impliquant la confiance dans le ministre de la guerre.

De divers côtés. — L'ordre du jour pur et simple.

M. LE GÉNÉRAL BILLOT. — Le gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 318 voix contre 137.

Puis par 327 voix contre 112, la priorité est accordé à l'ordre du jour de Mahy-Guérin, impliquant la confiance.

Cet ordre du jour est ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans la sollicitude du commandement pour les soldats et dans le dévouement des médecins de l'armée, prend acte des déclarations du gouvernement, et passe à l'ordre du jour. »

M. Delaporte s'oppose à l'adoption de cet ordre du jour qu'il trouve anticonstitutionnel.

Adoption de l'ordre du jour de confiance

Les deux parties de l'ordre du jour de confiance de Mahy-Guérin sont successivement votées et l'ensemble est adopté par 306 voix contre 87.

Séance jeudi. — La séance est levée à 6 heures 30.

IMPRESSION DE SÉANCE

Paris, 9 mars. — On constatait aujourd'hui une certaine détente dans les esprits relativement aux affaires de Crète.

La réponse de la Grèce, moins catégorique qu'on ne s'y attendait, et laissant la porte ouverte à de nouvelles négociations, avait un peu calmé les inquiétudes qui se manifestaient hier avec tant de force.

D'autre part, on commence visiblement à se fatiguer de l'insistance des socialistes à pousser le gouvernement sur la sellette. A tort ou à raison, on les accuse d'obéir surtout à des considérations de politique intérieure.

Ces deux sentiments expliquent la défaveur dont la demande d'interpellation de M. Millerand a été l'objet.

Quant au nouveau délai sollicité par le gouvernement — car il s'agit en réalité d'un nouveau délai et même d'un délai indéterminé, puisque le gouvernement, qui devait répondre jeudi, se bornera seulement à cette date à dire s'il lui paraît possible de fixer une date au débat; les députés de la majorité trouvent qu'il s'explique suffisamment par l'état de la question tel qu'il résulte des termes de la note grecque.

Les membres de la droite estiment eux aussi qu'on ne devait pas refuser au gouvernement le délai qu'il demandait.

En somme, on croit que M. Millerand a fait une fausse manœuvre et qu'il a bénévolement fourni au gouvernement le droit d'invoquer, le cas échéant, un vote de plus pour s'excuser.

SÉNAT

Séance du mardi 9 mars

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'interpellation Joseph Fabre

M. JOSEPH FABRE. — J'ai déposé, le 4 février, une demande d'interpellation sur les agissements du clergé et les directions pontificales. Sa discussion fut ajournée par *suite d'une indisposition du garde des sceaux*. M. Darlan étant aujourd'hui bien portant, je demande que mon interpellation soit discutée immédiatement après le budget.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Nous demanderons l'affichage. (*Rires*).

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion de cette interpellation est fixée après le budget.

LE BUDGET DE 1897

MINISTÈRE DE LA MARINE

Le Sénat reprend l'examen du budget de la marine.

M. Godin, rapporteur, répond aux observations présentées hier par M. Cabart-Danneville. Il insiste sur la nécessité de hâter les constructions neuves. Pour cela, il faut limiter les mises en chantier, afin de concentrer les efforts.

M. BARBEY. — Le programme de matériel naval, dont on parle aujourd'hui, remonte à 1891, mais il n'a, depuis lors, été appliqué qu'en partie. Par suite, nous sommes en retard sur nos rivaux, et il n'est pas sûr qu'on puisse regagner le temps perdu. Il faut féliciter le gouvernement de songer à reprendre ce programme.

M. L'AMIRAL BESNARD, *ministre de la marine*. — La situation de notre flotte est bonne actuellement, mais elle exige des augmentations, surtout dans le Nord. Nos armements dans les mers lointaines sont réduits à leur plus simple expression, il est vrai, mais nous avons un certain nombre de navires en réparation. Nous avons dans la Méditerranée dix cuirassés de haut bord et une flotte respectable de croiseurs.

On exagère trop volontiers les accidents qui se produisent. Ainsi, on a prétendu que le *Charles-Martel* était en réparation. Or, il est parti hier pour rejoindre l'escadre.

Le gouvernement, enfin, vous présentera prochainement une demande de crédits pour exécuter le programme que nous avons arrêté. Nous avons maintenant des compagnies de construction très puissantes ; j'ai eu des conférences avec leurs directeurs et je leur ai demandé ce qu'ils pourraient nous fournir dans un délai de quatre ans. C'est d'après leurs réponses que nous pourrons nous expliquer avec le Parlement.

La marine travaille. Nos équipages, vous les connaissez, notre maistrance est incomparable. Quant à nos officiers, ils ont tant d'écoles professionnelles que j'ai pensé qu'il était inutile de créer une école supérieure de marine, un corps d'état-major qui nous est inutile. J'ai seulement institué une école des hautes études qui commencent à Paris, et sont continuées, au bout de quelques mois, dans une escadre. La France peut avoir confiance dans sa marine. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 57 sont adoptés.

PÉNIBLE INCIDENT

Un pénible incident se produit : M. Tolain, questeur, est pris d'une attaque dont on n'a pas défini le caractère. Immédiatement, on s'empresse autour du sénateur de la Seine qu'on transporte à son domicile dans le palais même du Luxembourg.

Bien que M. Tolain ait 70 ans, les médecins du palais espèrent que son état n'offre aucune gravité.

Les derniers chapitres

Les derniers chapitres du budget de la marine et ceux de la caisse des Invalides sont adoptés.

Séance demain. La séance est levée à 6 h. 05.

NOUVELLES DU JOUR

L'assassinat d'un Français, M. Etiennot en Afrique

Paris, 10 mars. — Du *Figaro* de demain :

« M. Etiennot, inspecteur des télégraphes, chef de la mission chargée de l'établissement de la ligne télégraphique Loango-Libreville, vient, paraît-il, d'être assassiné par son escorte au moment où il entrait dans la Ayumba, forêt vierge redoutée. »

L'affaire Arton

Paris, 10 mars. — Répondant à une interview, Me Demange, défenseur d'Arton, a déclaré qu'Arton dira, sans parti pris, ce qu'il a fait de l'argent. Tant pis si cela occasionne quelques poursuites !

L'affaire ne viendra pas de sitôt; l'instruction sera fort longue, et nécessitera de délicates vérifications de comptes par les experts.

Arton se plaint d'être traité comme un accusé ordinaire et de ne recevoir aucun adoucissement au régime de la prison, sous prétexte qu'il est trop mystérieux. Enfin, la plupart des renseignements donnés sont inexacts.

Aujourd'hui, vers midi, Arton a été interrogé par M. *Le Poittevin. L'interrogatoire a porté sur l'emploi* des sommes remises à des parlementaires. L'expert Flory a été également entendu.

L'empereur d'Autriche au Cap Martin

Menton, 10 mars. — A onze heures, l'empereur d'Autriche a reçu la visite de l'évêque de Nice.

Après le déjeuner François-Joseph est sorti seul. Il est rentré à 3 heures et a reçu l'archiduc François-Ferdinand d'Este, prince héritier d'Autriche. L'entrevue a duré *une demi-heure. A 7 heures, l'empereur est parti en* voiture découverte pour aller dîner à Monte-Carlo.

Le yacht anglais « Roxana » à Toulon

Toulon, 10 mars. - La préfecture maritime dément catégoriquement l'histoire du yacht anglais *Roxana*, qui aurait été invité à quitter la rade de Toulon parce qu'on aurait vu à bord une personne prenant des notes et inspectant minutieusement la rade. Le préfet maritime n'a envoyé aucun aide de camp pour faire partir ce bâtiment qui avait parfaitement le droit, au lendemain des régates, de se réfugier dans la rade qui est absolument ouverte en temps de paix.

La population est très amusée de cette histoire.

L'empereur d'Allemagne à Stockholm

Berlin, 10 mars. — L'Empereur ira, au mois de juillet, à Stockholm, à l'occasion du 25e anniversaire du règne du roi Oscar. Il prendra part aux régates, avec le yacht *Hector*. Le prince Henri accompagnera avec l'escadre.

Les visées de l'Italie sur la Tripolitaine

Tripoli, le 10 mars. — On continue à prendre des précautions dans la régence toujours en vue des visées de l'Italie sur la Tripolitaine. On procède à l'organisation de corps de volontaires arabes, auxquels 20,000 fusils ont été distribués. Les garnisons de Benghasi et de Derma, ont été renforcées.

Les élections autrichiennes

Vienne, 10 mars. — Aujourd'hui ont eu lieu les élections pour le Parlement autrichien. A Vienne cinq députés seulement sur vingt-et-un devaient être élus ; ce sont les cinq candidats anti-sémites qui ont été élus, les cinq socialistes ont été battus.

La lutte a été vive, mais la journée n'a donné lieu qu'à des incidents sans grande importance.

La situation du travail

Paris, 9 mars. - MM. Charpentier, Maurice Faure et Rivet ont pris l'initiative de déposer une proposition de *loi tendant à instituer dans chaque département une* commission d'enquête sur la situation du travail au point de vue du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Cette commission serait analogue à celles qui procédèrent en Angleterre aux enquêtes sur le sweating system, les garnis, etc.

Elle serait dans chaque département composée en nombre égal de représentants des patrons et des ouvriers; elle aurait pour objet de contrôler tous les renseignements concernant les circonstances qui influent sur l'état du marché, les fluctuations de l'offre et de la demande, le chômage, la mévente des produits, etc.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 9 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LES AFFAIRES D'ORIENT

M. Hanotaux a donné connaissance au conseil de la note du gouvernement hellénique, parvenue cette nuit au ministère des affaires étrangères, en réponse à la communication des puissances ; le conseil a délibéré sur la situation.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ALGÉRIE

M. Barthou a fait signer le projet de loi organisant la composition et les attributions du conseil supérieur de l'Algérie.

LES MESURES CONTRE LA PESTE

Ce projet sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. M. Barthou a également fait signer un décret rapportant le décret du 9 février 1897, portant prohibition absolue du port de Marseille aux navires de l'Inde.

Le nouveau décret établit une réglementation commune pour tout le territoire.

Un projet de crédit de 247,000 francs sera soumis à la commission du budget pour assurer dans tous les ports l'application des règlements et l'exécution des mesures défensives contre la peste.

LE MINISTRE DE GRÈCE A PARIS

Une note officieuse annonce que M. Delyannis, ministre de Grèce, a été reçu par M. Hanotaux, à l'issue du conseil des ministres.

Notre ambassadeur à Londres

Paris, 9 mars. — M. le baron de Courcel, ambassadeur de France à Londres, qui a eu hier au Foreign-Office une entrevue d'une demi-heure avec lord Salisbury, est arrivé à Paris inopinément ce matin. Il a été reçu par M. Hanotaux.

Dans l'entretien, il a été question à la fois de la conversation tenue hier à Londres et de la demande du gouvernement à M. de Courcel d'ajourner, en raison des circonstances actuelles, la présentation de ses lettres de rappel.

A l'Académie des Sciences

Paris, 9 mars. — Une élection a eu lieu hier pour la désignation d'un membre titulaire dans la section de botanique, en remplacement de M. Trécul.

Au premier tour de scrutin, M. Gaston Bonnier a été élu par 42 suffrages contre 11 à M. Prilleux et 5 à M. Maxime Cornu.

Un canot à vapeur coulé en rade des Salins-d'Hyères
Une victime

Toulon, 9 mars. — Pendant des exercices de lancement de torpilles, hier soir, en rade des Salins-d'Hyères, le torpilleur *33* a abordé et coulé, par un fond de dix mètres, un canot à vapeur du vaisseau-école des torpilles Algésiras.

Le patron d'un youyou, qui était à la remorque, s'est jeté à l'eau et a disparu. Son corps n'a pu être retrouvé.

Une condamnation à mort dans le Jura

Lons-le-Saulnier, 9 mars. — La cour d'assises du Jura vient de condamner à mort l'accusé Vaillant qui, au mois de décembre, tuait de deux coups de fusil, M. Duparchy, propriétaire de la ferme de Cuemans et sa sœur, tandis qu'ils prenaient leur repas du soir.

Le mobile du crime était le vol. Vaillant a fait des aveux complets. Il a entendu la lecture de l'arrêt sans *manifester la moindre émotion.*

Une horloge monstre

C'est à Philadelphie qu'appartient, sans nul doute, le record de l'horloge.

On peut voir, en effet, dans cette ville, une horloge publique dont le cadran, éclairé à l'électricité, a dix mètres de diamètre. La grande aiguille, qui pourrait servir de poutre à plancher, a 4 mètres de longueur, la petite 2 m. 50, et le timbre sur lequel se piquent les heures, est une cloche qui pèse 25 tonnes.

Une machine à vapeur spéciale placée dans le sous-sol remonte périodiquement le mécanisme ; une autre fournit la force motrice nécessaire pour l'éclairage.

Un notaire qui ne doute de rien

Un brave curé de Hongrie avait en mourant légué 20 florins au Pape. Le notaire royal de Gyougyos, chargé d'exécuter le testament, lança bravement une citation ainsi libellée :

« Le Pape Léon XIII, domicilié à Rome, en Italie, » au Vatican, est sommé de se présenter le 15 de » ce mois, à trois heures de l'après-midi, devant le sous- » signé, notaire royal, pour le règlement de la succes- » sion du curé pensionné Anton Giurky. Il est invité à » *payer la taxe usuelle de cinq florins, soixante-quinze* » kreuzers. »

Voilà un officier ministériel qu'on n'accusera pas de pécher par excès de foormes !

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, Mardi 9	mars 1897.
2 heures soir	8° au-dessus	765 m/m	Variable
5 » »	8° »	765 m/m	»
9 » »	7° »	765 m/m	»
		Mercredi	10 mars 1897.
Minuit	7° au-dessus	765 m/m	Variable
1 heure matin	7° »	765 m/m	»
2 heures »	7° »	765 m/m	»

Paris. — Mardi 9 mars 1897. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Une dépression peu importante existe ce matin à l'ouest de l'Ecosse (Stornoway, 752 mm.), tandis qu'une vaste zone de fortes pressions s'étend du sud-ouest au nord-est de l'Europe à travers la France et l'Allemagne. Le maximum se trouve encore dans l'extrême nord (Haparanda, 778 mm.) Le vent est faible du S. sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, modéré du N.-O. en Provence. Des pluies sont tombées dans l'ouest, le centre et le sud du continent. En France, on en signale sur le littoral de l'Océan : on a recueilli *8 mm. d'eau à Lorient, 3 à Biarritz, 1 à Nantes.*

La température se relève sur la France et les Iles-Britanniques. Le thermomètre marquait ce matin — 16° à Haparanda, — 2° à Moscou, Paris, + 8° à Valentia, 10° à Biarritz, 12° à Alger. — On notait 5° au puy de Dôme, 10° au mont Ventoux, 8° au pic du Midi. — En France, un temps nuageux avec hausse de température est probable. — A Paris, hier l'après-midi, assez beau. — Moyenne d'hier, 8 mars, 0°9, inférieure de 4°8 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, + 7°2; minimum de ce matin + 2°4. — Le baromètre, à sept heures du matin, 767 mm. 1. — A la tour Eiffel, maximum : 4°5; minimum 1°4. — Monte Carlo, matin + 10°, midi + 14°. Beau.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La station de Carême à Notre-Dame. — La deuxième conférence du R. P. Feuillette. — Une nombreuse assistance se pressait, mardi soir, au pied de la chaire de l'église Notre-Dame pour entendre la conférence du R. P. Feuillette.

Le prieur des Dominicains de Lille annonce en débutant qu'il traitera cette semaine des *grandes lois de la vie morale et sociale* et que dimanche il reprendra l'étude commencée sur l'*Eglise*.

Le sujet choisi pour le sermon de mardi est : *La nécessité de la vie morale et son niveau à notre époque.*

Après avoir défini la vie morale « cette marche libre de l'homme vers sa destinée, » l'éloquent prédicateur *montre* qu'elle est nécessaire à l'intelligence, à la volonté et au cœur, et que sans elle les savants et les artistes, par exemple, ne peuvent avoir de conception véritablement supérieure.

« Certes, dit-il, la science fait des prodiges et ceux qui cherchent à découvrir les mystères de la nature a emploient noblement leurs facultés et sont dignes du respect de tous. Mais le progrès moral doit marcher de front avec le progrès intellectuel, et celui-là est seul un véritable savant qui s'attache avant tout au vrai et à la vertu ».

Le R. P. Feuillette fait ensuite un tableau des effets de la vie morale dans la famille et la société.

« Le foyer, dit-il, qui n'est pas guidé par la vertu, perd vite ses traditions d'honneur, de bonheur et de sécurité. »

Puis, en parlant de la société, il ajoute : « La vie morale de chacun forme le patrimoine de la société. Les lois, les décrets sont impuissants; il importe avant tout de rendre les hommes meilleurs. Une société qui secoue le joug de Dieu et de la vertu est mûre pour la servitude. »

Abordant ensuite la seconde partie de la conférence, le prédicateur montre l'abaissement de la vie morale dans les âmes et dans les sociétés.

La famille menacée dans tout ce qu'elle a de plus sacré, la décadence profonde des mœurs publiques et privées, tout fait prévoir un dénouement prochain.

En terminant le R. P. Feuillette exhorte les catholiques à remonter le courant qui nous conduit à l'abîme et à faire revivre en nous la vie morale.

La parole chaude et l'argumentation serrée du prédicateur *ont produit une grande impression sur le nombreux* auditoire.

Le chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge. — Les opérations du jury d'expropriation *pour l'agrandissement général de la gare de* Roubaix-Wattrelos, en vue de la réception du chemin de fer allant de cette gare à la frontière belge, ont été reprises mardi, devant le Tribunal civil de Lille ; on trouvera, plus loin, le compte-rendu de l'audience.

Broches à ressort pour navettes de métiers à tisser. — Nous croyons être utile en signalant à l'attention des fabricants de tissus une broche à ressort pour navettes, *brevetée par M. Duhamel, de Roubaix*. Elle a été mise en essai à l'Institut Technique Roubaisien, où elle fonctionne d'une manière très satisfaisante pour le tissage mécanique.

Cette broche a pour but de prévenir les éboulures de trame qui se produisent assez *fréquemment dans la fa*brication des tissus fantaisie et surtout avec des cannettes faites à la main. Par un dispositif très ingénieux, chaque fois que la navette reçoit son choc soit du côté du culot, soit du côté de la pointe de la cannette, celle-ci s'enfonce sur la broche et le fil se casse au lieu de s'ébouler.

Dans ces conditions on évite : perte de temps, déchets, dépense de fuseaux.

Avec la broche Duhamel, d'après des observations faites dans des tissages importants, le salaire d'une semaine pouvait être augmenté de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 pour les tisserands travaillant aux pièces ; on a constaté jusque soixante-dix pour cent d'économie sur les déchets; l'ouvrier place et enlève sans difficulté son fuseau sans le tordre et sans le forcer, ce qui lui assure une plus longue durée de service.

Nous croyons donc que cette broche Duhamel est une bonne solution de ce petit mais intéressant problème de tissage mécanique.

Chapelle des Carmélites. — Jeudi 11 mars, adoration réparatrice en union avec Montmartre pour les congrégations religieuses; messe basse à 6 heures; messe chantée à 7 heures. Le soir, à 5 heures, salut solennel, sermon, amende honorable. Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Le St-Sacrement sera exposé depuis le mercredi, à 5 heures, jusqu'au jeudi soir.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du mardi 9 mars, il a été distribué 1109 portions aux hommes et aux femmes et 1412 aux enfants ; au refuge, *29 lits ont été occupés.*

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 1897, la Société de Musique dite la « La Renaissance » établie chez M. Auguste Laurent, cabaretier, rue Turgot, 54, est autorisée à se constituer légalement.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, *et dans les dépôts succursales (Voir la liste des dépôts à la quatrième page.)*

Un pendu, rue Pierre-de-Roubaix. — Depuis quelque temps, un ouvrier gazier, Henri Lampe, âgé de 48 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, cité Philippeau, 41, était atteint d'une maladie qui le faisait beaucoup souffrir.

Mardi matin, à 6 heures 1/2, sa femme lui porta comme d'habitude son café dans sa chambre.

Une heure plus tard, Mme Lampe appela son mari et, n'obtenant pas de réponse, elle se rendit dans l'appartement qu'elle trouva vide. Effrayée et redoutant un malheur, elle appela sa belle-sœur qui se trouvait au rez-de-chaussée. Celle-ci monta au grenier et aperçut le malheureux qui s'était pendu et dont le corps se balançait dans le vide. La corde fut immédiatement coupée, mais tout fut inutile : l'asphyxie était complète et M. le médecin Leurelle, mandé aussitôt, ne put que constater la mort.

M. Squivée, commissaire de police, s'est rendu rue Pierre de Roubaix pour faire son enquête.

On croit que le pauvre homme, qui n'avait jamais manifesté l'intention d'en finir avec la vie, aura mis fin à ses jours dans un accès de fièvre chaude provoqué par sa maladie.

Mme Lampe reste veuve avec quatre enfants.

Un vol rue de l'Industrie. — Un habitant de la rue de l'Industrie, M. J. Ducornet, courtier, s'était rendu dimanche, en compagnie de sa famille, chez un voisin, pour y passer la soirée.

A son retour, vers neuf heures, il vit avec surprise que sa porte d'entrée était ouverte et que des pesées avaient été faites à hauteur de la serrure.

Il eut ensuite la certitude que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui pendant son absence en visitant ses appartements. Il remarqua en effet que tout avait été fouillé de fond en comble.

Après cette visite sommaire, M. Ducornet constata que les malfaiteurs s'étaient emparés d'une trentaine de francs en timbres poste placés dans son bureau, ainsi que d'une montre de dame en or avec chaîne, déposée sur un meuble dans sa chambre.

M. Ducornet fit aussitôt prévenir les agents de service au poste de police de la rue des Arts, qui firent dans le quartier des recherches restées sans résultats.

Lundi dans la journée, M. Villon, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est rendu sur place pour commencer son enquête.

Son succès va toujours grandissant et il est apprécié des gourmets, le délicieux beurre d'Oostcamp. 14138

Une triste affaire. — Dans la soirée de lundi un jeune homme du quartier de l'Epeule s'est rendu coupable de faits dont la nature n'est pas bien définie et sur lesquels on comprendra que nous ne nous étendions pas. D'ailleurs, quoique les dires de la victime, un enfant de douze ans, aient été confirmés par l'inculpé, l'affaire reste très embrouillée.

Un rapport a été envoyé à M. le Procureur de la République.

Une arrestation pour vol. — Une cabaretière de la rue Perrot, Mme Sidonie Verhelle, s'aperçut, lundi vers cinq heures du soir, après le départ d'un client, qu'une somme de dix francs avait disparu de son comptoir. Les soupçons se portèrent sur le client de passage, qui était resté seul quelques instants dans la salle d'estaminet.

Les agents de police Deprez et Dujardin, de service dans le quartier, furent informés du vol, et, munis du signalement donné par la cabaretière, se mirent à la recherche de l'inculpé, qu'ils ne tardèrent pas à rencontrer. Arrêté aussitôt, cet individu qui était pris de boisson, déclara se nommer Jules Benoist, journalier, âgé de 24 ans et demeurer rue d'Iéna. Il a été écroué au dépôt central.

Une arrestation pour outrage public à la pudeur. Lundi soir, vers huit heures et demie, des passants remarquèrent, dans la Grande Rue, au croisement de la rue du Bassin, un jeune homme en état d'ébriété qui scandalisait le public par son attitude. Un agent de police, requis aussitôt, constata les faits et conduisit l'individu au dépôt où celui-ci déclara se nommer Hubert Jorion, quincaillier, âgé de 21 ans, demeurant rue de Lannoy.

Un accident rue du Curoir. — Un ouvrier menuisier attaché à l'établissement de la Société générale de la rue du Curoir, s'est blessé à l'index de la main gauche en plaçant une *pièce de bois à la scie circulaire. Le blessé,* Eugène Cleenwerck, âgé de 33 ans, demeurant rue Sébastopol, a reçu les premiers soins de M. le docteur Lepers qui lui a ordonné un repos d'une vingtaine de jours.

Une arrestation pour outrage à la police. — Les agents de la sûreté Chantraine et Souffet, furent chargés, mardi matin, par M. Chapé, commissaire de police, faisant fonctions de ministère public près du tribunal de simple police, d'arrêter un journalier, Jules Wuitton, demeurant rue Saint-André. Celui-ci, dès que les agents lui eurent notifié l'arrêté, se mit à les injurier et à les menacer.

Malgré ses protestations, Jules Wuitton fut arrêté pour être conduit au dépôt.

Un de ses camarades, Henri Meyer, âgé de vingt ans, qui se trouvait dans un complet état d'ivresse, l'excitait à ne pas se laisser emmener. Les agents arrêtèrent ce dernier et lui firent prendre avec son ami le chemin du dépôt.

Croix. — *Convocation.* — Les membres de la Musique municipale sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu jeudi soir, à neuf heures précises.

La commission compte absolument sur la présence de tous les sociétaires.

Wasquehal. — *Une gratification bien méritée.* — Le garde-champêtre Wanin vient de recevoir, de la préfecture, une gratification de 20 francs pour les excellents services qu'il rend à la commune et en même temps pour sa belle conduite lors du cas de rage qui s'est produit à Wasquehal, le 24 décembre dernier. Toutes nos félicitations à M. Wanin.

— *Un accident.* — Mardi, vers une heure de l'après-midi, un ouvrier charetier était occupé à graisser les roues de son tombereau, en face de l'établissement de M. Jules Droissart. Une roue démontée était restée en équilibre de la bordure du trottoir. En ce moment une jeune fille, Angèle Brouck, âgée de 15 ans, passa. La roue se renversa sur elle en la faisant tomber sur le sol. Dégagée aussitôt la jeune fille fut transportée chez M. Droissart, où M. le docteur Brutin vint bientôt constater qu'elle avait de sérieuses contusions aux jambes. La blessée a été ensuite reconduite à son domicile, ruelle du Calvaire.

Flers-Lille. — *Les suites de l'ivresse.* — Un ouvrier au peignage Isaac Holden, Eugène Delroy, âgé de 21 ans, se mit à boire après avoir travaillé toute la nuit du lundi.

Il rentra plus tard chez sa mère en état complet d'ébriété, chercha querelle à la pauvre femme qu'il poussa sur un meuble où elle se blessa à la tête, puis il brisa tout ce qui se trouvait à sa portée.

L'ivrogne se rendit ensuite à l'estaminet de M. Désiré Lotte où, sous prétexte qu'on lui refusait une consom*mation, il donna un tel coup de poing* sur la tête de Mme Lotte que celle-ci tomba étourdie et fut plus d'un quart d'heure avant de reprendre ses sens.

Detroy continua sa route vers le Saint-Ghislain, disant qu'il voulait se jeter sous les roues du tramway à vapeur; mais, sous l'empire de l'ivresse, il se coucha sur le bord de la route et s'endormit.

A la requête de M. Désiré Lotte, le garde-chasse de Flers, M. Eugène Moreau, qui se trouvait sur les lieux, lui mit les menottes et le conduisit à la prison de Flers en attendant que les gendarmes l'emmènent à Roubaix.

Hem. — *Vol.* — Les amateurs de « gibelotte » continuent leurs exploits : Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré chez M. Henri Delcroix, tisserand, et, après avoir fracturé la porte d'une petite remise, ont enlevé deux lapins représentant une somme de 8 francs.

Communications

CONCORDIA-HARMONIE. — Les musiciens sont priés d'assister à la répétition de ce soir, à neuf heures très précises. A cette répétition seront désignés les membres qui accompagneront le « Club des Intimes » à Armentières dimanche prochain.

LES MÉDAILLÉS DE L'ARMÉE COLONIALE. — Les médaillés de l'Armée Coloniale se réuniront dimanche 14 courant, à six heures et demie précises, au local de la Société, Grande-Rue, 77.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—12550

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure......
Ce que durent les roses
L'espace d'un matin.. ...
L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Les grèves. — La situation reste toujours sans changement à la fabrique de tapis de MM. Masure, rue du Bus.

Une autre grève s'est déclarée à l'établissement de MM. Vandenberghe et Desurmont, rue Sainte-Barbe : des ouvrières doubleuses, au nombre de 43, ont abandonné le travail ; c'est une question de tarif qui a amené le conflit.

Les accidents du travail. — Le terrible accident qui s'est produit, il y a quelques années, dans un établissement industriel — l'enlèvement presque complet du cuir chevelu — a failli se renouveler mardi, à la retorderie de M. G. Déprez et V. Duterte, rue du Haze : une soigneuse, Malvina Théry, âgée de vingt-quatre ans, demeurant rue des Champs, a eu les cheveux pris dans les engrenages de son métier, qu'on a pu heureusement arrêter à temps.

M. le docteur Leduc n'a constaté que des plaies contuses au sommet de la tête et des contusions à l'arcade sourcilière gauche.

— Lundi soir, un apprenti mécanicien occupé dans une filature de laines, Emile Buyssens, âgé de quatorze ans, commit l'imprudence de déclincher sans nécessité la machine à tailler ; l'index de la main droite a été pris dans le mécanisme et coupé net, à la jointure de la première phalange.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard.

Un cheval emporté. - Mardi, à quatre heures et demie de l'après-midi, le cheval, attelé à une charrette anglaise, de M. Xavier Dubrulle, boucher, rue Motte, et conduit par M. Dubrulle fils, s'est emporté tout à coup en sortant des Halles et s'est dirigé à fond de train, en bondissant à droite et à gauche, par la rue de l'Industrie. Le jeune conducteur avait réussi, au tournant de la rue Nationale, à sauter hors de la voiture; mais il ne lui fut

---

FEUILLETON DU 10 MARS 1897. — N° 9

AMOUR & PRÉJUGÉ

PREMIÈRE PARTIE

JEUNE FILLE

Elle tira nerveusement l'aiguille du foulis lilliputien qui prenait une forme exquise de capote de bébé.

Monsieur de Rochebleue était mécontent.

— Plaisantes-tu, Madeleine ?

— Nullement, père. Je te fais part de mes remarques.

— Alors, tu ne me comprend pas, continua-t-il en froissant son papier, non, tu ne me comprends pas. Lorsqu'on demande à une jeune fille son appréciation sur... un jeune homme qui aurait des droits... enfin, dont la situation et le nom pourraient en faire un prétendant sérieux...

Il soupira, puis, ajouta :

— Il me semble qu'il y a des choses plus frappantes, qu'il existe des indices plus subtils, plus mystérieux, moins terre à terre, que la blancheur d'un plastron !.. Que diable !... un gaillard de cette stature ne peut vivre de poésie !... Te dire des choses... aimables... affectueuses... ne lui ne sera permis que le jour où je l'aurai autorisé à te faire sa cour comme fiancée !... Agirait-on différemment aujourd'hui dans notre société décadente ?

Il parlait sèchement, Madeleine répondit sans lever les yeux.

— Tu m'as demandé mon avis sur monsieur Chéron, père, je te le donne.

— Chéron de Bertin, accentua-t-il, appelle-le par son nom.

— C'est vrai, de Bertin, mais Chéron avant.

— Tu es mordante, comme toutes les femmes, conclut-il, voyant que Madeleine ne se déciderait pas à parler.

Elle parla pourtant. L'occasion était trop belle pour la laisser échapper.

— Mais enfin, père, pourquoi veux-tu que je prête une attention particulière au fils de ton ami, alors qu'il y a, dans l'hôtel, vingt autres jeunes gens qui paraissent lui être supérieurs ?

Il croisa les jambes nerveusement et sortit un londrès qu'il alluma.

— Supérieurs ? Il est le seul qui remplisse les conditions... que je recherche... Les autres n'existent pas pour moi.

Il l'observait.

Lentement, en pesant ses paroles, Madeleine questionna :

— Monsieur Chéron de Bertin aurait-il demandé ma main, père ?

— Non. Si Robert le faisait, il me comblerait de joie : tu es digne de trôner dans son hôtel du quartier Malesherbes.

— Admettrais-tu que je consente à m'allier à un jeune homme qui me serait antipathique, simplement parce que tu me trouves digne de faire bonne figure dans un salon parisien ?

— Il est né, Madeleine. Il appartient à une ancienne famille, riche de parchemins incontestables. C'est ce à quoi je tiens pour toi.

— Je comprends que tu aies, sous ce rapport, des visées très hautes, à perte de vue. Cependant... que me font, à moi, les titres, les chiffres comtaux, les galeries d'ancêtres qui ne me sont rien ?

Elle posa sur ses genoux l'étoffe transformée.

— Tu parles de monsieur Chéron de Bertin, père. Eh bien, il m'est pénible de te le dire, mais, nous ne convenons ni l'un ni l'autre. Il y a en nous des discordances criardes, et rien de cette exquise affinité nécessaire à deux âmes qui s'unissent... Admettrais-tu, père, que pour avoir un nom, pour me promener dans un hall peuplé de nobles figures, je m'annihile le cœur, moi, une de Rochebleue ?... Monsieur Chéron est un jockey, quand il n'est pas un palefrenier !... Ceux qui ont des titres, ceux qui portent la tête haute par leur naissance, devraient être plus raffinés que les autres... Il semble qu'ils ont puisé à une source plus pure les quintescences délicates ! L'intellect et le moral devraient se donner la main chez eux. Pour beaucoup c'est cela.

Ce n'est pas le cas de ton protégé ! Il m'est inférieur, trop inférieur !...

Un éclair illumina le cerveau d'Antoine.

— Tu me parais inexplicable, dit-il.

Tu mets dans ton langage une pointe acerbe, dédaigneuse... je dirai même de parti-pris. Où veux-tu que je te trouve un mari ? Je te le répète, nous ne pouvons pas viser plus haut que les de Bertin.

Les yeux de Madeleine se voilèrent. Sa carnation nacrée pâlit encore. Elle éprouvait une souffrance qui lui serrait le cœur.

— Ne suffit-il pas que l'alliance soit en rapport de goûts et de sentiments ? murmura-t-elle.

— Mais, tu es nourrie de pamphlets modernes, exclama-t-il en s'animant. Tout cela est de l'école romantique !... Je suis là pour te choisir celui auquel tu dois être unie. La jeune fille se soumet au désir paternel : elle aime ensuite. Sache-le, je ne consentirai jamais, non, jamais, à une mésalliance de rang, dussent les goûts et l'amour se mettre à genoux devant moi.

Madeleine frisonna.

— Alors, répondit-elle, vanité et mathématiques d'abord... union, ensuite...

Antoine de Rochebleue eut une lueur de mansuétude qu'il ne soupçonnait pas. Si, par obstination, il mettait la mort dans l'âme de sa fille !... s'il tuait la confiance et la tendresse filiales de son enfant, saurait-il trouver les berceries et les tendresses nécessaires aux douleurs vraies... Sa Madeleine était si abattue, si lasse, là, tout près de lui !...

Il se tut cependant : l'orgueil avait le dessus.

La gorge nouée, Madeleine s'approcha de son père. Et, lui donnant un regard caressant, elle ajouta :

— Laisse-moi ôter de dessus mon cœur un poids qui m'étouffe...Pourquoi avons-nous quitté Anterroche subitement ?

Il biaisa.

— Nous ne sommes pas partis subitement : notre départ a été le résultat de pensées approfondies et de réflexions mûres...

Il continua, après une pause.

— Que reproches-tu à Robert ?

— Moins de titres et plus de jugement l'équilibrerait à son avantage.

— Tu es injuste, Madeleine. J'ignore où tu as puisé ces théories humanitaires : dans notre monde, on est moins libéral !

— Mon exclusivisme n'est pourtant pas outré, père, continua-t-elle en tremblant, mais je sais reconnaître l'héroïsme, la vertu, l'honneur, partout où ils se trouvent. De quels sang qu'ils soient nés, d'où qu'ils sortent, ceux qui sont épurés par des actions sublimes ont toute ma vénération. Tu seras bien d'avis, père, que les descendants de ceux qui sont tombés en mordant la poussière ont droit à quelque auréole !... Si la naissance ne leur en a point accordé, le martyre subi et l'héroïsme du champ de bataille forment un fleuron précieux!...

Un flot de sang monta au visage d'Antoine, qui continua :

— N'ayant que des rapports officiels avec les gens qui ne font pas partie de mon cercle, je ne me suis jamais préoccupé des chroniques des familles qui ne me touchent pas... Que m'importe le passé des maisons qui ne peuvent et ne doivent pas être les nôtres ? Que nous font les alliances plébéiennes?

Un brouillard épais lui voila les objets extérieurs, il s'épongea le front où perlait une sueur froide.

— Elles nous permettent d'essayer de nous comprendre, père, répondit Madeleine faiblement.

- Tu es violente dans l'expression de tes idées. Tu es jeune. Tu ignores la vie... quand tu auras l'inaction de la souffrance...

Un sourire douloureux s'éteignit sur les lèvres de la jeune fille.

— On souffre à tout âge, reprit-elle, lentement et presque bas. Les douleurs morales sont parfois l'holocauste sur lequel nous édifions ceux que nous chérissons.

Il se retourna brusquement vers sa fille.

- Ceux que nous chérissons ?

— Oui, ceux que nous aimons.

Il grommela, comme se parlant à lui-même.

- L'amour? Billevesée ! Fadaise !... Utopie !...

— *Tu oublies que tu as aimé, père !* Tu laisses toute ton âme dans le passé au préjudice du cœur ta fille...

Il n'y tenait plus.

— De ma fille!... Le sien aurait-il parlé, et parlé contrairement à mes principes ?...

Sous la violence maîtrisée, ses yeux s'injectèrent.

— L'affection ne peut pas être discutée.

— Ce n'est pas ce que je te demande, Madeleine, reponds-moi, réponds-moi, je te dis.

— Pourquoi te le cacherais-je, père ?...

Il se leva.

— Partons d'ici. L'endroit n'est pas propice aux explications.

Elle roula sa soie, piqua ses aiguilles dans le capitonnage de la bonbonnière et suivit son père.

Ils n'échangèrent pas un mot jusqu'à l'hôtel.

Madeleine était pâle Lui, en autocrate qui n'est soumis à aucune puissance, apposait son « ce ne sera pas » sur l'amour de Madeleine, si cet amour était : Richard.

— Assieds-toi, lui dit-il, en renfermant la porte du salon, là, sur ce canapé, et, arrivons au fait : ne nous perdons pas en dilemmes douloureux. Qui aimes-tu ? ..

Il parlait avec une telle véhémence que Madeleine tremblait. Son père ne s'était jamais départi, en sa présence, du calme stoïcien qui constituait sa force. Elle ignorait qu'il y avait deux hommes en lui.

Elle se tut.

— Parle donc, commanda-t-il en se lever brusquement. Celui qui a su t'enjoler est donc indigne de l'aveu d'une de Rochebleue, que tu n'oses prononcer son nom !...

Elle leva ses yeux pleins d'une tristesse profonde.

— Tu me fais mal, père, tu m'offenses et tu l'outrages. Non, je n'ai pas honte d'avouer que j'aime Richard Boisferlan.

Ne trouvant pas de réponse congrue, il arpenta la chambre et éclata en reproches violents, entremêlés de sourires sarcastiques et d'éclats de voix qui sonnaient en coups lugubres sur le pauvre cœur meurtri.

— Je m'en doutais !... Ah ! c'est lui, cet illustre descendant d'une souche non moins illustre dont les aïeux ont *mordu la poussière ?*... C'est lui, ce héros auréolé de toutes les couronnes dont ton imagination le coiffe ?... Tu l'aimes ?... Toi ! toi ! toi ?... Il n'est pas inférieur, lui ! Il est plus haut que tous !... il commande à une de Rochebleue !...

(*A suivre*) JEAN KERVAL